

Comportement fautif pardonné

Par **alice**, le **28/02/2013** à **13:56**

Bonjour,

lorsqu'un époux a pardonné le comportement fautif de son conjoint, peut-il le ré-invoquer plus tard lors d'un divorce?

Merci pour votre aide

Par **Divano**, le **28/02/2013** à **14:11**

Hello,

Je ne sais plus sur quel article se base ce que je vais te dire. Mais lorsqu'un le comportement fautif d'un époux à été accepter et pardonner par son conjoint, cette faute ne peut plus être invoquer dans un divorce.

sauf quand il s'agit de violences il me semble. A vérifier, mais regarde dans ton code civil, tu aura tous les renseignements.